Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 041-244100798-20240701-041_048_2024-DE

ANNEXE 9

Plan Climat Air Énergie
Grand Chambord Beauce Val de Loire

2023 : BILAN À MI-PARCOURS

Evaluation de la mise en œuvre des actions du PCAET sur la période mars 2020 – mars 2023

Soutenu par

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

TERRITOIRE ENGAGÉ
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes
BEAUCE VAL DE LOIRE
www.beaucevaldeloire.fr

climat mundi

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 041-244100798-20240701-041_048_2024-DE

Le PCAET de l'Entente

Un projet commun entre deux territoires

Un projet de territoire élaboré avec de nombreux acteurs pour une mise en œuvre sur 6 ans : 2020-2025

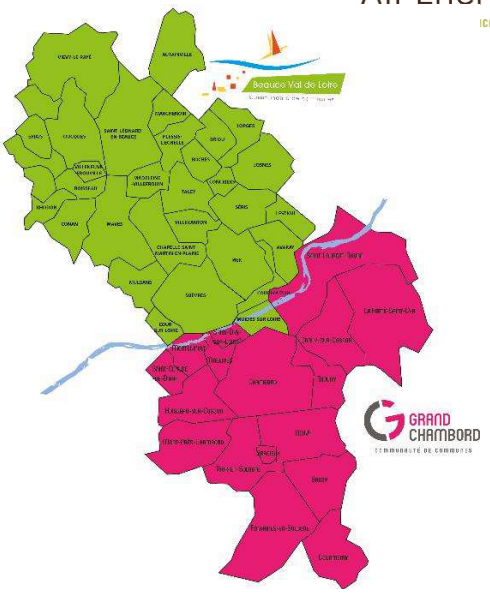

3 Objectifs :

Lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre

- ✓ Réduction des consommations énergétiques
- ✓ Développement des énergies renouvelables
- ✓ Réduction des sources d'émissions de gaz à effet de serre
- ✓ Renforcement du stockage carbone

Préserver la qualité de l'air

- ✓ Réduire les sources de polluants atmosphériques

Adapter les territoires au changement climatique

- ✓ Modifier nos territoires et nos modes de vie pour être moins vulnérables au changement climatique

Vision politique

Avec tous les acteurs du territoire, agir durablement pour positionner le territoire de l'Entente sur la trajectoire d'une transition énergétique visant le facteur 4* à l'horizon 2050

Le plan d'actions

8 axes,
33 actions
88 sous-actions

- **Axe 1** – Se déplacer en polluant moins sur un territoire périurbain et rural (6 actions)
- **Axe 2** – Travailler et produire : Des pratiques agricoles et sylvicoles contribuant à la réduction des émissions de GES (2 actions)
- **Axe 3** – Accompagner l'évolution des entreprises et le développement des énergies renouvelables 4 actions)
- **Axe 4** – Se nourrir avec une alimentation plus saine, locale et bas carbone (5 actions)
- **Axe 5** – Consommer en économisant les ressources (2 actions)
- **Axe 6** – Se loger sans énergie fossile (4 actions)
- **Axe 7** – Animer la mise en œuvre du PCAET et mobiliser les acteurs du territoire (2 actions)
- **Axe 8** – Se doter de moyens et d'une organisation à la hauteur des enjeux climat - air – énergie (8 actions)

Plus de détails ici : ententepourleclimat.fr

* Objectif de division par un facteur 4 des émissions de gaz à effet de serre du territoire du niveau de 1990 d'ici 2050

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 041-244100798-20240701-041_048_2024-DE

Une démarche orientée vers l'avenir

Un objectif : faciliter la mise en œuvre des actions sur la 2ème période du PCAET

Une question « fil rouge » : Les conditions nécessaires à la mise en œuvre de chacune des actions ont-elles été réunies ?

5 critères d'évaluation :

- ✓ Définition claire de l'action et adaptée au besoin
- ✓ Contexte externe favorable à la mise en œuvre
- ✓ Priorisation politique et hiérarchique de l'action
- ✓ Moyens humains et financiers disponibles
- ✓ Positionnement des collectivités adéquat en matière de pilotage vis-à-vis des partenaires

Les chiffres clés

- ✓ 20 entretiens avec les services
- ✓ 10 entretiens avec les Présidents et Vice-Présidents
- ✓ 5 ateliers pour envisager les solutions aux difficultés rencontrées

Quelques éléments de mesures quantitatifs

23 actions débutées sur 33

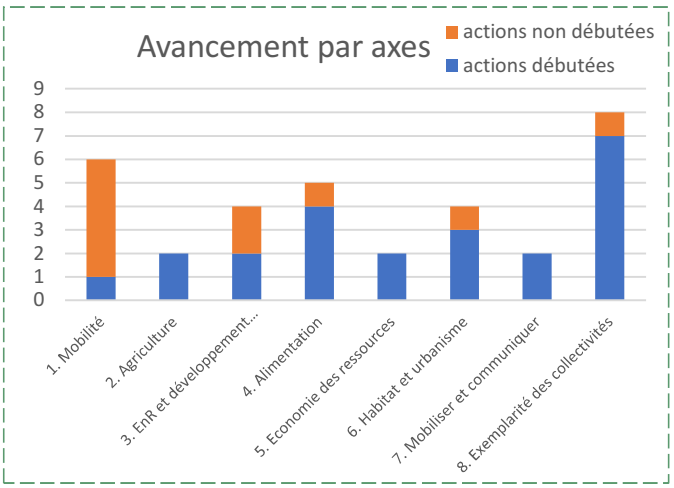

Une progression significative de la performance Climat-air-énergie suivant le référentiel Territoire Engagé Transition Écologique

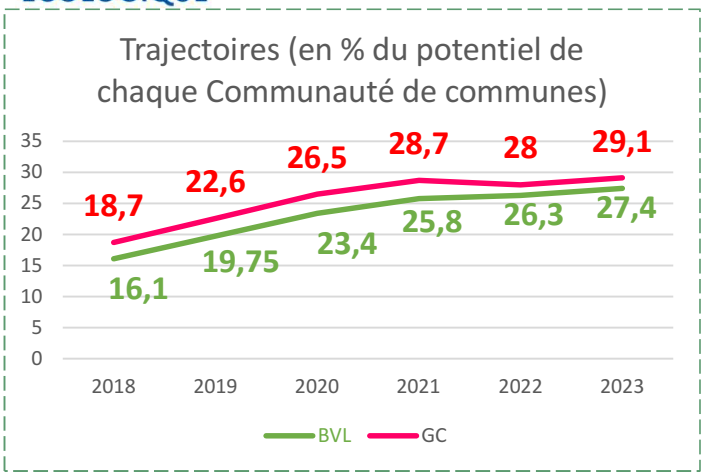

- ✓ La majorité des actions prévues ont été lancées
- ✓ Deux thématiques accusent un peu de retard : la mobilité et l'accompagnement des activités économiques, notamment le développement des EnR
- ✓ Le ralentissement constaté en 2022 est lié à une évolution du référentiel qui est renforcé régulièrement
- ✓ La performance d'une collectivité s'évalue en % d'un potentiel global correspondant à ses compétences et à la capacité d'action qui lui est propre

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 041-244100798-20240701-041_048_2024-DE

Axe 1 : Une mobilité repensée

Problématiques rencontrées

Suite à la Loi d'orientation des mobilités (LOM) promulguée en décembre 2019, les Communautés de communes ont décidé début 2021 de ne pas prendre la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, laissant la Région Centre-Val de Loire compétente sur ce sujet. Une contractualisation avec la Région sera nécessaire pour permettre à l'Entente la mise en place de différentes actions.

Actions lancées :

Actualisation du plan de mobilité rurale, préalable à la contractualisation de services proposés par la Région Centre-Val de Loire

Elaboration d'un schéma directeur des mobilités actives :

- ✓ Identification d'itinéraires et d'aménagement cyclables à réaliser
- ✓ Identification de services vélos à développer (stationnement, location, ateliers de réparation, etc.) et d'outils de promotion des mobilités actives

Les chiffres clés

- ✓ 674 réponses à l'enquête en ligne
- ✓ 15 communes représentées et 25 élus présents aux 3 ateliers à destination des communes
- ✓ Une trentaine de participants à la consultation publique
- ✓ 340km d'aménagements cyclables identifiés

Axe 2 : Une agriculture durable

Actions lancées :

Participation à la conception du programme Acclimagri : sensibilisation et formations à destination des agriculteurs sur les interactions entre agriculture et changement climatique et sur des pratiques plus favorables pour la réduction des émissions de GES et pour la résilience des exploitations (pilotage par le Pays des Châteaux, la Chambre d'agriculture, le GABLEC et l'ADDEAR 41).

Accompagnement des agriculteurs sur le développement des énergies renouvelables : convention entre la CC du Grand Chambord et la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher ayant conduit à la réalisation d'une étude d'opportunité pour l'implantation d'un méthaniseur territorial et à l'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets d'autoconsommation énergétique par l'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures agricoles.

Problématiques rencontrées

Nécessité des Communautés de communes de se repositionner par rapport aux programmes et actions portés par d'autres acteurs et pour agir en complémentarité.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 041-244100798-20240701-041_048_2024-DE

Axe 3 : Un développement économique respectueux de l'environnement

Problématiques rencontrées

Une faible maîtrise du sujet « économie circulaire » à la fois par les élus, par les services des collectivités et par les autres acteurs du territoire.

Peu d'habitude de travail avec les acteurs économiques sur les thématiques énergie et économie des ressources.

Difficultés d'intégration paysagère (périmètres classés) et d'acceptabilité sociale des projets d'énergies renouvelables.

Les chiffres clés

- ✓ 30 commerces labellisés dans le cadre des EcoDéfis en 2022
- ✓ 27 agents et 7 élus sensibilisés à l'économie circulaire
- ✓ 35 participants aux ateliers de construction du plan d'action « économie circulaire »

Actions lancées :

Bonification des aides au « développement économique » pour les projets intégrant une démarche de transition écologique.

Accompagnement des commerçants et artisans locaux pour réduire les consommations d'énergie et de ressources liées à leur activité dans le cadre d'EcoDéfis grâce à la signature d'une Convention avec la Chambre des métiers et de l'artisanat du Loir-et-Cher.

Programme de sensibilisation / formation des services et des élus à l'économie circulaire.

Réalisation d'un **diagnostic** sur le territoire et élaboration d'**un plan d'action en matière d'économie circulaire** en associant des partenaires publics et privés impactés par cette thématique : nouvelles actions intégrées au PCAET (cf. pages 11 et 12).

Production d'énergies renouvelables : objectifs fixés dans le PCAET

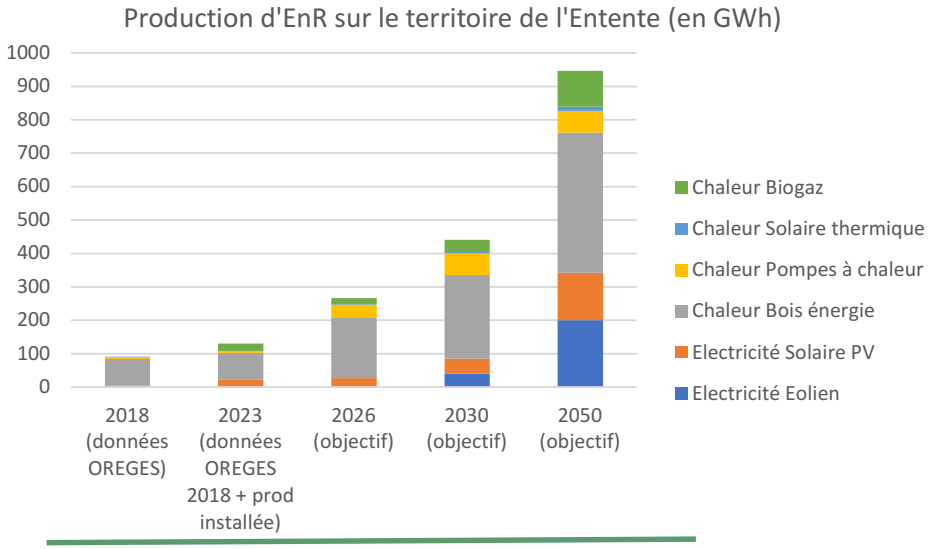

Les chiffres clés EnR

✓ 2 projets réalisés :
le parc solaire (18 GWh annuels) et l'unité de méthanisation Biogaz Mer (22 GWh annuels) dans la zone des 100 planches (Mer)

✓ 1 projet en cours :
Parc solaire (4 GWh annuels) dans la ZAC de Mer

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 041-244100798-20240701-041_048_2024-DE

AXE 4 : UNE ALIMENTATION SAINE, LOCALE ET BAS CARBONE

Une coopération forte avec le Pays des Châteaux

Le PCAET prévoit d'agir en faveur d'une alimentation locale, saine et bas carbone. Cela implique de travailler à sensibiliser les « consommateurs » pour les encourager à changer leurs habitudes alimentaires mais aussi à développer l'offre pour répondre aux nouveaux besoins : circuits-courts, productions locales, etc. Ces objectifs rejoignent ceux que se sont fixés les membres du Conseil Local de l'Alimentation, constitué et animé à l'échelle du Pays des Châteaux, dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT). La CCGC et la CCBVL sont membres de ce conseil et participent aux groupes de travail de façon à ce que les actions du PAT se développent en cohérence avec les objectifs du PCAET. Elles participent ensuite à la mise en œuvre de ces actions sur leur territoire, soit en tant que pilotes, soit en tant que partenaires.

Actions lancées :

Programmes de sensibilisation en direction du grand public et de différents collectifs :

- ✓ 3 éditions du Défi alimentation (2021, 2022, 2023)
- ✓ Création d'un réseau de jardins partagés à l'échelle du Pays des Châteaux
- ✓ Organisation de sessions de formation de différents acteurs à l'animation d'ateliers sur l'alimentation durable

Actions en direction des scolaires :

- ✓ Création d'un réseau des restaurateurs scolaires dans le cadre du PAT pour permettre l'échange entre pairs et la mise en œuvre d'actions face à des problématiques rencontrées par les équipes de cuisine (cuisine végétarienne, formation sur les marchés publics ou le plan de maîtrise sanitaire,…)
- ✓ Accompagnement à l'école et dans les cantines sur la sensibilisation à une alimentation durable via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) piloté par le Pays impliquant aussi bien les enseignants que le personnel des cantines.
- ✓ Dispositif de financement pour la création de jardins pédagogiques dans les écoles.

Soutien ponctuel aux AMAP du territoire (Terres de Mer et Mont Demain) : réalisation de flyers, soutien financier pour la mise en place d'animations…

LES CHIFFRES CLÉS

- ✓ 34 ateliers et 2 évènements conviviaux du Défi alimentation
- ✓ 385 participants au Défi alimentation sur les 3 premières éditions
- ✓ 7 communes participantes à l'AMI du Pays sur la période 2021-2023
- ✓ 3 écoles accompagnées pour la création de jardins pédagogiques

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 041-244100798-20240701-041_048_2024-DE

Axe 5 : Une consommation des ressources plus responsables

Problématiques rencontrées

La collecte et le traitement des déchets sur le territoire des deux Communautés de communes ont été délégués à plusieurs syndicats (le SIEOM, Valeco 41 et Valdem) dont les périmètres ne correspondent pas aux territoires des deux collectivités et dont les niveaux d'avancement et actions en matière de prévention des déchets par exemple ne sont pas homogènes.

Actions lancées :

Elaboration et mise en œuvre d'un **plan de prévention des déchets** par le SIEOM

Réalisation d'une **étude sur les gisements et les opportunités de valorisation des biodéchets**

Axe 6 : Mieux habiter sur le territoire

Actions lancées :

Mise en place de la Maison de l'Habitat : guichet unique permettant notamment l'accompagnement des particuliers pour la rénovation de leur habitat

Les chiffres clés

- ✓ 153 rénovation performantes accompagnés par la Maison de l'Habitat sur la période 2020-2023 dont :
  - ✓ 53 ont utilisés des matériaux bio sourcés
  - ✓ 18 ont atteint le niveau BBC
- ✓ Une 40aine d'élus participants à chaque soirée de la CCGC sur les SAFN

Etude sur le développement des solutions fondées sur la nature (SAFN) pour favoriser l'adaptation des territoires au changement climatique :

- ✓ Recherche de solutions pour faire face au risque inondations, aux feux de forêts et aux vagues de chaleur
- ✓ 2 soirées d'acculturation aux SAFN proposées par la CCGC aux élus du territoire

Atelier de travail sur les thématiques du PCAET dans le cadre de l'élaboration du PLUi CCBVL :

- ✓ La production en énergies renouvelables
- ✓ Les déplacements
- ✓ La prévention des risques amplifiés par le changement climatique
- ✓ La réduction des émissions de GES dans l'habitat

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 041-244100798-20240701-041_048_2024-DE

Axe 7 : Mobiliser et communiquer pour la participation de tous

Actions lancées :

Animations en direction du grand public :

✓ **2 éditions de la « Faites pour le climat ! » en 2021 et 2023 :** Evènements destinés aux habitants de l'Entente pour les sensibiliser aux enjeux du changement climatique et aux actions menées dans le cadre du PCAET. Conçus et organisés de façon écoresponsable, ils mêlaient stands et animations thématiques proposés par des partenaires, représentations culturelles et alimentation durable (marché de producteurs locaux en 2021).

✓ **Un Défi énergie** a été lancé sur l'hiver 2021-2022, pour proposer une sensibilisation et un accompagnement au suivi des consommations et aux écogestes du quotidien en lien avec le chauffage et les consommations énergétiques plus largement des logements

✓ **Une exposition sur la Loire et le Changement Climatique** a été proposée pendant l'été 2021 à la Baignade naturelle de Mont-près-Chambord et au plan d'eau du Domino à Suèvres

Animations en direction des jeunes :

✓ **Programme Watty :** programme de sensibilisation des scolaires à la transition écologique, notamment aux économies d'énergie et d'eau, et nouvellement à l'écomobilité.

✓ **Animation de fresques du climat pour les jeunes** à l'initiative de plusieurs ALSH

Développement d'outils de communication :

✓ **Un site internet** dédié au PCAET et commun aux deux CC a été construit et lancé en 2021

ententepourleclimat.fr

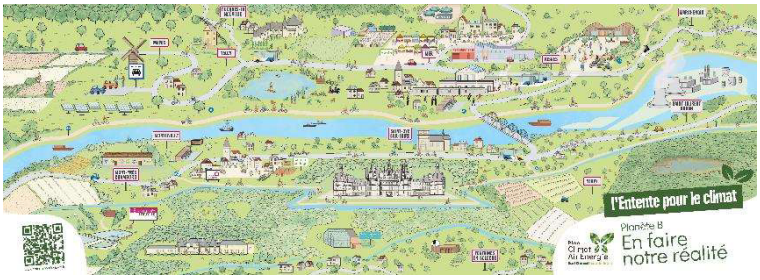

Les chiffres clés

- ✓ 400 visiteurs à chacune des éditions de la « Faites pour le climat ! »
- ✓ Programme Watty :
  - ✓ 2020-2021 : 9 écoles, 15 classes, 335 élèves
  - ✓ 2021-2022 : 11 écoles, 32 classes, 692 élèves
  - ✓ 2022-2023 : 10 écoles, 30 classes 612 élèves

Problématiques rencontrées

Malgré la proposition d'une offre d'animation diversifiée, **la mobilisation du grand public reste difficile**.

Plusieurs freins ont été identifiés, notamment :

✓ **Une appropriation donc un relai trop faible à l'échelle communale,** qui pousse à travailler sur l'implication des élus communaux.

✓ **Une attractivité limitée des évènements estampillés « Transition écologique »,** incitant à inscrire les animations au sein d'autres évènements locaux.

✓ **Fresque du PCAET** : outil d'exposition visant à sensibiliser visuellement les publics au PCAET et au changement climatique sur leur territoire, en représentant le territoire selon un scénario négatif et un scénario positif. La Fresque a vocation à être prêtée aux communes et autres acteurs intéressés pour l'exposer à l'occasion d'événements divers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 041-244100798-20240701-041_048_2024-DE

AXE 8 : ENGAGER LA TRANSITION DE NOS COLLECTIVITÉS

Actions lancées :

Accompagnement des communes pour la réduction des consommations énergétiques des bâtiments communaux

✓ Diagnostic de l'ensemble des bâtiments des communes intéressées pour déterminer des priorités en matière de rénovation et faire des préconisations en matière de gestion des consommations énergétiques

✓ Pilotage et recherche de financements pour la réalisation d'audits énergétiques de certains bâtiments communaux

Réduction des consommations énergétiques liées à l'éclairage public : plans pluriannuels de rénovation du matériel et mise en place / augmentation des plages d'extinction nocturne

Changements de pratiques internes :

✓ Mise en place du télétravail régulier

✓ Incitation à la mobilité durable et lancement d'une enquête mobilité interne au Grand Chambord

Intégration progressive des enjeux climat – air – énergie et économie circulaire dans les chantiers « bâtiments », « espaces publics » et « cycle de l'eau »

LES CHIFFRES CLÉS

- ✓ 140 élus participants à la soirée Transition écologique en 2023
- ✓ 40 élus participants au cycle de formation en 2023
- ✓ Une 40aine d'agents participants à chacune des éditions de la semaine du développement durable
- ✓ 17 communes accompagnées sur la réduction de leurs consommations énergétiques

Des actions de sensibilisation des agents

✓ Des animations proposées aux agents des Communautés de communes tous les ans lors de la semaine du développement durable

✓ Deux séminaires spécifiques à Beauce Val de Loire en 2022 (comité de direction élargi et pôle jeunesse) de sensibilisation et co-construction d'actions et un comité de direction élargi commun aux deux collectivités autour de la thématique de la mobilité durable en 2023

Des actions de sensibilisation des élus :
Organisation d'une soirée et lancement d'un cycle de formation sur la Transition Ecologique à destination de l'ensemble des élus du territoire

Problématiques rencontrées

Un certain nombre d'actions ou sous-actions ne sont pas pilotées ou sont insuffisamment portées (mobilité interne, achats durables notamment dans la restauration scolaire, pilotage de la gestion et de la rénovation énergétique des bâtiments, intégration des enjeux du PCAET dans le projet éducatif) pour plusieurs raisons :

✓ Service pilote non identifié
✓ Manque de moyens humains et financiers pour porter des actions et des changements de pratiques
✓ Difficulté pour les services à suivre des formations nécessaires pour monter en compétence sur ces sujets (difficulté à l'intégrer dans les plans de charge et emplois du temps, absence de formations adaptées…)

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 041-244100798-20240701-041_048_2024-DE

Constats globaux et recommandations

Constats et pistes d'amélioration

Un PCAET unique et commun aux deux CC, misant sur leurs complémentarités mais avec une différence dans l'avancement sur certains thèmes :

- ➔ Nécessité de mieux différencier la mise en œuvre du PCAET au cours de la 2ème période pour une meilleure adaptation aux enjeux de chacune
- ➔ Favoriser / encourager les occasions de coopération entre les services des deux Communautés de communes

Une première période privilégiant des études et les animations, avec néanmoins des réalisations très concrètes, pas assez mises en valeur :

- ➔ Nécessité de mettre en valeur les réalisations, les succès concrets, notamment à travers un dispositif de suivi.

Une intégration du PCAET dans le « quotidien » des deux CC encore trop faible : dans les autres documents structurants, le fonctionnement et surtout le budget communautaire et le pacte financier avec les communes :

- ➔ Améliorer l'appropriation du PCAET par l'ensemble des élus et services.
- ➔ Meilleure intégration des enjeux du PCAET lors des arbitrages politiques et financiers.

Une répartition des rôles pas assez précise entre le service Habitat et Transition écologique (en charge du pilotage global du PCAET) et les autres services :

- ➔ Clarifier les rôles de pilote ou contributeur pour chaque action avec une évaluation des moyens humains nécessaires associée.
- ➔ Transfert de pilotage de certaines actions du service Habitat et Transition écologique vers d'autres services une fois les phases d'étude ou d'expérimentation achevées.

Actualisations majeures sur certaines thématiques

L'actualisation du Plan de mobilité rurale, nécessaire pour contractualiser certains services avec la Région (AOM), ont amené à **réviser de façon assez importante l'axe 1** mais aussi à enrichir certaines actions de l'axe 7 en matière de sensibilisation aux enjeux de mobilité durable et de l'axe 8 en matière de mobilité interne.

La signature début 2022 d'un contrat d'objectif territorial « Transition écologique » avec l'Ademe a conduit les deux Communautés de communes à établir un diagnostic du territoire en matière d'**économie circulaire** et à **réintégrer cet enjeu dans de nombreuses fiches actions du PCAET, notamment dans les axes 3 (développement économique) et 5 (économie des ressources)** mais également en tant que thématique de sensibilisation (axe 7) et dans le fonctionnement des collectivités (axe 8).

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 041-244100798-20240701-041_048_2024-DE

Intégration de nouvelles actions suite au bilan

Développer un tourisme durable et circulaire (axe 3)

L'objectif est **d'élaborer une offre de « slow tourisme » ou de tourisme durable et circulaire** en s'appuyant sur la stratégie régionale de tourisme durable / tourisme en milieu rural.

L'accompagnement des acteurs touristiques vers l'économie circulaire relève de la nécessité : en tant que filière majeure du territoire, le tourisme révèle un positionnement clair pour accueillir des éco-évènements, basée sur la **mobilité décarbonée ou partagée**, la valorisation des produits locaux, la mutualisation entre acteurs, la réduction des déchets… Outre les enjeux environnementaux, un besoin fort de **mise en réseau des acteurs** a été noté. Par leur mise en réseau et la **montée en compétence** sur l'économie circulaire, les acteurs du tourisme favoriseront l'attractivité du territoire, en ligne avec des projets déjà exemplaires

Favoriser l'adaptation des territoires au changement climatique notamment par les solutions fondées sur la nature et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (axe 6)

La première étape consiste à améliorer la connaissance du risque par des **études complémentaires**.
En parallèle et sans attendre d'avoir une connaissance parfaite sur les risques, face à ces aléas et vulnérabilités, **des solutions d'adaptation aux changements climatiques fondées sur la nature (SaFN ou SFN) peuvent être déployées**, en particulier dans le cadre des opérations de voirie et des aménagements communaux comme cela a été montré durant deux soirées « Questions de territoire » animées sur ce thème en 2021 et 2022 par la CCGC.

Favoriser la déclinaison d'actions en faveur de la transition écologique portées par les communes (axe 7)

Cette action a pour objectif d'apporter aux communes volontaires une **méthode et du temps d'accompagnement pour élaborer une stratégie et un plan d'actions spécifiques à chaque commune** en matière de transition écologique, en réponse aux enjeux de la commune et en cohérence avec les actions planifiées et mise en œuvre dans le cadre du PCAET de l'Entente. La finalité de cette action est de permettre une **meilleure appropriation des enjeux et une plus grande mobilisation des habitants et des acteurs du territoire** grâce à une mise en œuvre de certaines actions à une échelle plus locale.

Prendre en compte les enjeux Climat – air –énergie et Économie circulaire dans la gestion des espaces publics (axe 8)

Il s'agit de prendre en compte les enjeux climat-air-énergie (dont l'adaptation au changement climatique) et économie circulaire dans les opérations d'aménagement de l'espace public et les opérations de voirie : réflexions sur les matériaux utilisés, les consommations énergétiques liées aux opérations, sur la végétalisation des espaces publics, etc.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 041-244100798-20240701-041_048_2024-DE

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX ACTIONS DU PCAET ET À LEUR MISE EN ŒUVRE

Des ajustements à faire sur certaines fiches actions pour les rendre plus opérationnelles

✓ **Définition d'une mise en œuvre opérationnelle** : par exemple la mise en œuvre de la fiche action « favoriser la montée en compétence des élus » (8.1) qui ne précisait pas les outils à utiliser pour atteindre cet objectif se concrétise par la proposition d'un cycle de formation.

✓ **Différenciation de la mise en œuvre entre les deux Communautés de communes** : par exemple sur la mobilité interne (8.6) les deux collectivités partiront sur des démarches assez différentes.

✓ **Prise en compte des évolutions règlementaires, opportunités de financements ou de partenariats qui ont pu émerger au cours des 3 dernières années** et pousser à réorienter un peu les actions : l'émergence du projet alimentaire territorial porté par le Pays des Châteaux amène à revoir les actions de l'axe alimentation pour favoriser la convergence et la complémentarité des deux plans d'action.

✓ **Transfert ou réaffectation du pilotage de certaines actions** : par exemple la fiche action qui traitait de l'intégration de critères climat – air – énergie dans les marchés publics (8.7.4) prévoyait un portage par un service commande publique dédié mais il parait plus pertinent que chaque service soit responsable des critères appliqués à ses achats.

✓ **Evaluation des moyens** (humains et financiers) nécessaires à la mise en œuvre lorsqu'ils n'avaient pas été définis.

D'autres modifications découlant de nouvelles décisions et orientations politiques

✓ **L'axe agriculture (axe 2) est recentré autour de la promotion des produits locaux** et les Communautés de communes vont moins de positionner sur l'accompagnement aux changements de pratiques des agriculteurs.

✓ Sur **les deux sujets du développement des EnR et de l'usage des biomatériaux,** les Communautés de communes vont privilégier davantage leur appui aux particuliers et aux artisans via la Maison de l'habitat (axe 6), ainsi que l'utilisation dans les bâtiments publics (axe 8). Elles se positionneront moins sur le développement de projets d'EnR et de filières biomatériaux sur le territoire (axes 2 et 3) .

✓ En matière de gouvernance (axe 7), des **échanges sont à lancer pour une meilleure coopération avec les syndicats de collecte et de traitement des déchets et une meilleure articulation avec les politiques portées par le Pays des Châteaux**

✓ Les deux collectivités affirment leur **volonté d'analyser leurs investissements au regard de leurs impacts climat – air – énergie** et au regard des économies de fonctionnement (énergie) qu'ils permettent de réaliser